

3minutes.

L'essentiel d'ameli.fr pour les médecins

REGARD

SERVICES

Dr Annika Dinis : « En juillet, les médecins visualiseront leurs indicateurs Rosp 2017 en un coup d'œil »



Avec le service « Ma convention », Espace pro offrira le mois prochain, à chaque médecin, une nouvelle fonctionnalité : la visualisation de ses propres indicateurs Rosp 2017 et son positionnement par rapport à l'objectif fixé dans la convention médicale. Le Dr Annika Dinis, directrice du programme Téléservices pour les professionnels de santé à la Cnamts, présente les différentes nouveautés sur Espace pro.

DÉCRYPTAGE



SANTÉ PUBLIQUE

La cartographie des dépenses de santé associées aux pathologies fréquentes et graves


Afin de décrire au mieux la nature des dépenses de santé, leur évolution et d'en maîtriser la progression, l'Assurance Maladie publique, chaque année, dans son rapport Charges et produits, une analyse médicalisée des pathologies et du recours aux soins en France. En avant-première de l'édition 2017 du rapport, 3 minutes fait le point sur les enseignements tirés de la cartographie médicalisée des dépenses de santé.

EN IMAGES

Revalorisation des consultations des enfants

MAJORATION DES TARIFS DE CONSULTATION CHEZ LES GÉNÉRALISTES ET LES PÉDIATRES

POUR TOUS LES GÉNÉRALISTES




Consultation des enfants de moins de 6 ans

Majoration enfant pour les médecins généralistes (MEG)
5 € depuis le 1^{er} mai 2017

30€	pour les médecins généralistes secteur 1 ou secteur 2 adhérent à l'Optam et pour les patients à la CMU-C ou à l'ACS 25 € (G ou GS) + 5 € (MEG)	28€	pour les médecins secteur 2 hors Optam 23 € (C) + 5 € (MEG)
------------	---	------------	--

POUR TOUS LES PÉDIATRES



Consultation des enfants de moins de 2 ans

Majoration nouveau forfait pédiatrique (NFP)
5 € depuis le 1^{er} mai 2017

32€	pour les pédiatres secteur 1 ou secteur 2 adhérent à l'Optam et pour les patients à la CMU-C ou à l'ACS 23 € (CS) + 4 € (MEP) + 5 € (NFP)	28€	pour les pédiatres secteur 2 hors Optam 23 € (CS) + 5 € (NFP)
------------	--	------------	--

> EN SAVOIR +

Source : Assurance Maladie.

EN PRATIQUE

SERVICES

Quelles évolutions pour l'avis d'arrêt de travail en ligne ?

L'avis d'arrêt de travail (AAT) en ligne a évolué sur [Espace pro](#). La recherche d'un motif d'arrêt a été simplifiée : dès la saisie de 3 caractères, un moteur de recherche propose un ou plusieurs motifs d'arrêt dans 90 % des cas. En outre, l'impression du document à remettre au patient a été allégée (1 page au lieu de 2). Dès la transmission de l'AAT, l'exemplaire employeur remplace le volet 3 du Cerfa S3116 (même valeur juridique).

SERVICES

Transport : quelle simplification pour le service de prescription électronique en ligne ?

Le service de prescription électronique en ligne (SPE) est disponible depuis le 2 mai 2017 directement sur [Espace pro](#) dans la rubrique « Services patient » pour tous les médecins généralistes et spécialistes. Accessible avec la carte CPS, il permet aux médecins de créer, consulter et gérer une prescription de transport en ligne. L'utilisation de la carte Vitale du patient n'est pas obligatoire : la saisie de son numéro de sécurité sociale suffit. La saisie des éléments de la prescription est simplifiée et fiabilisée avec une aide au remplissage.

PRISE EN CHARGE

Les victimes d'attentats bénéficient-elles du tiers payant intégral ?

Le dispositif de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme évolue avec la mise en œuvre d'une dispense d'avance de frais intégrale de la part de l'Assurance Maladie. À compter du 1er juillet 2017, le tiers payant doit s'appliquer sur l'ensemble des frais de santé entrant dans le champ de l'Assurance Maladie, ainsi que sur les dépassements d'honoraires et de tarifs pour tous les actes en lien avec un acte de terrorisme. La prise en charge concerne les victimes directes et leurs proches. Les assurés concernés par le dispositif sont détenteurs d'une attestation spécifique de prise en charge qui leur a été délivrée par leur caisse d'assurance maladie et qui détaille, pour le professionnel de santé, les modalités de facturation.

[Pour en savoir plus sur le dispositif de prise en charge des victimes d'attentat.](#)

SERVICES

Une enquête sur Espace pro ?

Oui, parce que votre avis nous intéresse ! Dans le cadre de l'amélioration de notre offre, nous souhaitons connaître votre point de vue sur l'utilisation des services auxquels vous accédez à partir de votre compte sur Espace pro. Nous vous invitons à partager votre expérience en quelques minutes via [cette enquête](#).



ameli.fr

> VOTRE CAISSE

> ESPACE PRO

> VOTRE
CONVENTION

> GÉRER VOTRE
ACTIVITÉ

> EXERCER AU
QUOTIDIEN

> VOUS FORMER
ET VOUS
INFORMER

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [cliquez ici](#) pour vous désabonner.